



## SEANCE DU MERCREDI 21 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le 21 juillet à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DEVAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEVEL.

Présents : Véronique NEXON ; Tyfanie TISSIER ; Christian LEVEL ; Leitia LANCON; Cyril RENARD ; Françoise BARRAUD ; Stéphane DURAND; Frédéric MAILLAULT ; Christophe DAGOUNEAU.

Absent excusé : Frédéric ROY pouvoir à Christian LEVEL  
Sophie CHAIZY pouvoir à Véronique NEXON

Absent :

Secrétaire de séance : Tyfanie TISSIER

### ORDRE DU JOUR

#### **I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 2 JUIN 2021**

Monsieur Christian LEVEL, Maire, ouvre la séance en demandant aux membres du Conseil Municipal, s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 02/06/2021.

**Le conseil municipal approuve ledit compte rendu.**

Monsieur le Maire demande à ajouter trois points à l'ordre du jour qui seront traités à la fin de l'ordre du jour:

- Acquisition de la parcelle AB 77
- Plan de financement DETR Poteau Incendie
- Acceptation du remboursement du sinistre du tracteur

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces points.

#### **II. DELIBERATION N° 2021\_029 DETERMINATION DES TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CANTINE A 1 €.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de déterminer au moins trois tranches de facturation pour que l'Etat verse une aide de 3 € par repas primaires dont au moins une tranche doit permettre la facturation des repas à 1 €.

Il invite donc le Conseil à déterminer ces trois tranches en fonction du quotient familial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide des tranches suivantes :

- Une première tranche pour un quotient familial inférieur ou égal à 2500€, le repas sera facturé 1.00 €

- Une deuxième tranche pour un quotient familial compris entre 2501 et 3000€, le repas sera facturé 3.10€
- La dernière tranche pour un quotient familial supérieur à 3001€, le repas sera facturé 4.10€.
- Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'Etat pour 3 ans.

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

### III. DELIBERATION N° 2021\_030 DECISION MODIFICATIVE N° 2

Afin de pouvoir obtenir une action de la SPL CONFLUENCE, il faut prendre une décision modificative.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-2188: Autres immobilisations corporelles	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-261 Titres de participation	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées à des participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

### IV. DELIBERATION N° 2021\_031 ECLAIRAGE PUBLIC AUX ROTATS

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande d'un administré pour un nouveau point d'éclairage public.

Du fait du transfert de compétences de l'éclairage public, il présente le devis établi par le SIEEEN pour cette réalisation.

Il y a un reste à charge pour la commune de 695.00€.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à la majorité de :

- De ne pas donner suite à cette demande

Pour : 4

Contre : 5

Abstentions : 2

**V. DELIBERATION N° 2021\_032 ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 77**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision de Mesdames BARLET et CHAUSSARD. Ces dernières font une contre-proposition à 6 000.00€

Après en avoir délibéré, le conseil décide à la majorité de :

- De ne pas accepter la contre-proposition
- De renouveler la proposition initiale soit 5 000.00€

Pour : 3                      Contre : 4                      Abstentions : 4

**VI. DELIBERATION N° 2021\_033 PLAN DE FINANCEMENT DETR POTEAU INCENDIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité d'approuver le plan de financement pour la demande de DETR pour le poteau incendie Rue du Charme.

Il Propose donc le plan de financement suivant :

	MONTANT H.T	%
<u>DÉPENSES</u>		
SUEZ	2 615,97	
<b>TOTAL DÉPENSES :</b>	<b>2 615,97</b>	<b>100</b>
<u>RESSOURCES</u>		
SUBVENTION :		
Autres financements (à préciser) :		
DETR	1 569,58	60
Autofinancement :	1 046,39	40
<b>TOTAL RESSOURCES :</b>	<b>2 615,97</b>	<b>100</b>

Après en avoir délibéré, le conseil décide à la majorité de :

- Accepter le plan de financement proposé.

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstentions : 0

**VII. DELIBERATION N° 2021\_034 ACCEPTATION DU REBOURSEMENT DU SINISTRE DU TRACTEUR**

Suite au sinistre subi par le tracteur, le coût de réparation est arrivé par chèque de GROUPAMA

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte ce remboursement de 133.14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter ce dédommagement.

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstentions : 0

**QUESTIONS DIVERSES.**

Monsieur le Maire informe le Conseil de deux courriers trouvés dans la boîte à idées.

Proposition d'un atelier lecture et écriture animé bénévolement par Madame MOPES VIEIRA.  
Réponse positive selon évolution du protocole sanitaire.

Le second est celui de la famille TRINQUARD :

Demande pour des arrêts du deci dela. Le coût de cette prestation est trop important.

Le troisième est celui de la famille TRINQUARD :

Remerciement pour le cadeau de fin d'année pour le passage de leur fils en CM2.

Madame NEXON intervient pour la mission locale.

La mission locale recherche des parrains et marraines pour les jeunes en difficulté.

Faire une information sur Devay pour rencontrer des bénévoles afin d'accompagner des jeunes (16-26 ans)

La séance est levée à 21 h30.

Le Président

Le secrétaire

Les membres